

Prévention de la COVID-19



SALLE DE THÉÂTRE / SPECTACLE



1. Protocole sanitaire

- L'ouverture de toute salle de spectacle est subordonnée au **respect du protocole des mesures sanitaires établi, par écrit**, par son exploitant ou responsable afin d'éviter la propagation du virus SARS-CoV-2 et validé par le Directeur de l'Action Sanitaire

2. Billetterie et buvette

- **Afficher** toutes les **informations sanitaires** et notamment la fiche relative aux gestes barrières et au port de masque
- Mettre à disposition **des produits hydro-alcooliques** 
- **Matérialiser, par marquage au sol** ou tout autre moyen, la **distance d'1,5 m** entre les clients
- Établir un **sens de circulation unique** pour éviter que les personnes se croisent
- **Port du masque obligatoire** pour les clients, à l'exception des enfants de moins de 5 ans
- **Equiper les postes d'encaissement d'écrans de protection (type plexiglas)**
- Privilégier le paiement sans contact 

PRÉVENIR

Prévention de la COVID-19

SALLE DE THÉÂTRE / SPECTACLE



PRÉVENIR

- **Nettoyer et désinfecter fréquemment les équipements, objets et surfaces susceptibles d'avoir été en contact avec les mains** (comptoir d'accueil, terminal de paiement...)
- Pour les distributeurs automatiques de produits en libre service, se référer à la fiche « Distributeurs automatiques »
- Pour la buvette, se référer à la fiche « Restauration »

3. Accueil du public

Dans les établissements, accueillant un nombre de visiteurs ou de spectateurs au moins égal à mille personnes, les personnes doivent présenter l'un des justificatifs suivants, **SOUS FORMAT DIGITAL OU PAPIER (PAS DE QR CODE EXIGÉ)** :

- de leur statut vaccinal ;
- du résultat négatif d'un test virologique de type RT-PCR pour la détection du virus SARS-CoV-2 ou d'un test antigénique permettant la détection de la protéine N dudit virus, effectué au plus tard 72 heures avant ;
- de leur rétablissement à la suite d'une contamination par la COVID-19

Prévention de la COVID-19



SALLE DE THÉÂTRE / SPECTACLE

Le responsable de l'établissement ou du lieu accueillant une activité de spectacle peut subordonner l'accès à cet établissement ou à ce lieu à la présentation d'un passe sanitaire valide pour :

- le personnel quel que soit le nombre de visiteurs ou de spectateurs accueillis ;
- les visiteurs s'il accueille moins de mille personnes.

5. La salle

- Mettre à disposition **des produits hydro-alcooliques** à l'entrée de la salle
- Établir un **sens de circulation unique** pour éviter que les personnes se croisent
- **Port du masque obligatoire**, à l'exception des enfants de moins de 5 ans
- Proscrire le cocktail/buffet pendant l'entracte
- Prévoir un protocole d'organisation pour la sortie de salle afin d'éviter un attroupement de personnes
- Installer un tapis d'accueil désinfectant type peel-off ou prétraité pour préserver l'hygiène des moquettes
- Ne pas disposer d'amuse gueules sur les tables communes

PRÉVENIR

Prévention de la COVID-19



SALLE DE THÉÂTRE / SPECTACLE

PRÉVENIR

- S'assurer du bon état d'entretien des circuits aérauliques (notamment les climatisations) : se référer à la fiche CVC
- **Nettoyer et désinfecter après chaque représentation équipements, objets et surfaces susceptibles d'avoir été en contact avec les mains** (fauteuils, accoudoirs, rampes ...)
- Prévoir, si possible, une désinfection par voie aérienne professionnelle 1 fois par semaine pour la désinfection des tissus et des moquettes et avec un produit adapté aux supports et non toxique

6. Installations sanitaires

- **Renforcer le plan de nettoyage et de désinfection des locaux et des matériels**
- **Procéder au nettoyage et à la désinfection** manuels de toutes les surfaces et équipements des sanitaires. **Augmenter notamment les opérations de désinfection des points contacts**
- En cas de sèche-mains avec récupérateur d'eau, pulvériser régulièrement, à l'intérieur, un produit virucide ménager
- Placer une poubelle avec couvercle à pédale et l'équiper d'un sac à évacuer fermé et à changer quotidiennement
- Mettre à disposition du personnel du gel WC avec Javel pour le nettoyage régulier de la cuvette
- Installer des distributeurs de gels hydro-alcooliques ainsi que des distributeurs de désinfectant pour la lunette et veiller à les maintenir approvisionnés en permanence